

La disoccupazione come problema sociale : riformismo conflitto e « democrazia industriale » in Europe prima e dopo la Grande guerra, Maria Grazia Meriggi. Milano, Franco Angeli, 2009, 216 p.

Michel Dreyfus

Number 315, February 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1020956ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1020956ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Dreyfus, M. (2010). Review of [*La disoccupazione come problema sociale : riformismo conflitto e « democrazia industriale » in Europe prima e dopo la Grande guerra*, Maria Grazia Meriggi. Milano, Franco Angeli, 2009, 216 p.] *Revue internationale de l'économie sociale*, (315), 112–113.
<https://doi.org/10.7202/1020956ar>

professionnels⁽¹⁾ », cette réflexion mériterait d'être alimentée par toutes les familles coopératives.

Dernière précision : c'est un ouvrage de droit comparé et pas de pratiques comparées. Il y a parfois (souvent ?) un écart (négatif, mais aussi positif) entre le texte et la réalité. Puisque David Hiez et l'ensemble des contributeurs éveillent chez leurs lecteurs l'envie d'en savoir plus sur la réalité coopérative européenne, il est de leur responsabilité de donner rapidement de quoi rassasier leur curiosité en publiant un ouvrage exhaustif... Un mouvement coopératif européen fort et attractif repose d'abord sur une parfaite connaissance des pratiques de chacun et donc sur une grille de lecture commune. ●

La disoccupazione come problema sociale: riformismo conflitto e « democrazia industriale » in Europe prima e dopo la Grande guerra

Maria Grazia Meriggi.

Milano, Franco Angeli, 2009, 216 p.

À l'heure où la plus grave crise économique mondiale survenue depuis 1929 jette des millions de travailleurs au chômage, il faut rappeler que les mouvements d'économie sociale ont leur rôle à jouer sur l'emploi et le marché du travail, ainsi que dans la protection sociale. Ils y interviennent depuis plus d'un siècle, même si on ne le sait pas assez, et c'est pourquoi leurs responsabilités restent considérables aujourd'hui. On le comprend mieux à la lecture de ce livre de Maria Grazia Meriggi, à qui nous sommes déjà redevables d'une remarquable synthèse sur les rapports entre coopération et mutualité en Europe au début du XX^e siècle.

L'économie sociale et l'Etat au XIX^e et au premier XX^e siècle

Aux débuts de la révolution industrielle, travailleurs et pauvres furent confondus sous le

même opprobre de « classes dangereuses ». Puis, le chômage commença à être considéré de façon spécifique à la fin du XIX^e siècle : un nombre croissant de travailleurs obtenaient alors peu à peu par des voies contractuelles une amélioration de leurs conditions de travail, et d'abord une plus grande stabilité de l'emploi. Dans la quinzaine d'années qui précéda la Grande Guerre, cette question fut au centre des préoccupations d'une « nébuleuse réformiste » constituée de partis et d'associations de toutes sortes qui se situaient dans la mouvance du radical socialisme dont Léon Bourgeois fut l'un des grands porte-parole. La notion de classes dangereuses disparut en Europe et des solutions furent recherchées pour trouver des solutions aux risques entraînés par la perte du travail : mutuelles, coopératives et associations y intervinrent. Ce débat coïncida avec les débuts d'une généralisation de la protection sociale : coopératives et mutuelles apprenaient, non sans difficultés, à coopérer avec l'Etat, qui s'engageait peu à peu sur ce terrain.

Après la Grande Guerre, la discussion fut reprise à un niveau plus élevé par les organisations nouvelles – Organisation internationale du travail (OIT), Bureau international du travail (BIT) – qui, nées du traité de Versailles, se consacrèrent à l'emploi et à la protection sociale. Comme le montre l'histoire des assurances sociales en Europe, le débat fut mené dans ces instances et au sein des mouvements d'économie sociale. Puis, à partir de la Libération, l'Etat accrut encore son rôle en matière d'emploi et de protection sociale, ce qui n'empêcha nullement coopérateurs et mutualistes de continuer à s'investir fortement dans ces domaines.

Construction européenne et retour de la question sociale

Une telle histoire ne doit pas être oubliée. Aujourd'hui, la crise économique a au sein de l'Union européenne, pour ne parler que d'elle, des effets sociaux dramatiques : cent millions de personnes y vivent dans la pauvreté – dont 48 % dans l'Europe des Quinze – et le nombre de travailleurs pauvres ne cesse d'y augmenter, puisqu'ils sont

(1) In « Les coopératives d'activités et d'emploi : un exemple de construction d'une innovation sociale », *Projectics-Proyéctica-Projectique*, n° 1, 2009, p. 51-61.

plus de 10 % en Espagne et en Italie. Et ce, à l'heure où les instances européennes (Commission, Conseil, Parlement) continuent d'imposer, comme elles le font depuis trente ans, la flexibilité dans l'organisation du travail. La flexibilité entraîne une dégradation des statuts des travailleurs de la fonction publique comme des salariés du privé, allant de pair avec une réduction de leur rémunération.

Le droit du travail est également remis en cause depuis qu'en 2005 la Commission européenne a jugé nécessaire de le « moderniser ». Depuis, à travers des mesures nationales (comme les diverses réformes qui, en France, ont déstabilisé le Code du travail) ou par le biais de l'Union européenne, le droit du travail et le droit syndical ont subi de violentes attaques de systèmes politiques qui se réclament pourtant de la démocratie. De plus, la majorité des décideurs politiques de l'Union européenne et de ses Etats-membres laissent le patronat mener à bien cette régression sociale. Il en résulte dans toute l'Europe une dégradation des droits du travailleur : affaiblissement du contrat de travail à durée indéterminée, présenté comme obsolète ; disparition programmée du statut de fonctionnaire ; affaiblissement des protections contre le licenciement ; réduction des retraites, etc. La gestion libérale de l'emploi provoque des dégâts sociaux, comme on le voit aujourd'hui de façon dramatique avec la vague de suicides, survenue chez France Télécom, de salariés soumis à des conditions de travail dignes de temps que l'on croyait révolus. On assiste enfin au même moment à un désengagement de l'Etat dans le domaine de la protection sociale : tout le chemin parcouru depuis le début du xx^e siècle jusqu'aux années 70 semble être fait en sens inverse.

Sauf à laisser de tels terrains à l'initiative privée (patronat, compagnies d'assurances), les mouvements d'économie sociale ne doivent-ils pas s'y investir encore davantage ? A eux d'apporter des réponses à ces défis : tout ce qu'ils ont fait depuis des décennies leur donne le droit de le faire. On ne saurait donc trop conseiller la lecture de ce bel ouvrage qui renvoie à l'actualité la plus immédiate.

Michel Dreyfus ●

**Entreprises collectives :
les enjeux sociopolitiques et territoriaux
de la coopération et de l'économie sociale**

*Louis Favreau. Presses de l'université
du Québec, 2008, 326 p.*

Plus qu'une synthèse de vingt ans de recherche et d'engagement, cet ouvrage est l'occasion pour Louis Favreau, sociologue, professeur à l'université du Québec en Outaouais et directeur de la chaire de recherche en développement des communautés (CDR), de dresser un bilan de la dernière décennie de la coopération et de l'économie sociale québécoises.

Des origines communes

Issues d'une même origine, dans les mouvements sociaux et dans la dynamique sociale qui a permis de passer de la condition prolétarienne à la condition ouvrière, puis à la condition salariale (p. 25), ces deux familles d'entreprises collectives partagent un concept fédérateur unissant les initiatives sociales, populaires, qui cherchent à répondre à des besoins sociaux (la « nécessité », la défaillance de l'économie dominante), mais aussi à mobiliser des groupes sociaux autour d'une identité collective (francophone au Québec), dans une perspective de changement social (démocratisation et solidarité de l'économie).

**Des histoires
et des enjeux théoriques différents**

L'économie coopérative est le fruit d'une histoire de cent cinquante ans, alors que l'économie associative, réunie dans le Chantier d'économie sociale, est née en 1996 lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, avec l'entrée en économie de certains mouvements communautaires urbains (alors que les associations non économiques se retrouvent dans l'Action communautaire autonome). Si cette économie associative a porté de multiples initiatives sociales, l'auteur estime que la relève est prise aujourd'hui par le mouvement coopératif, qui soutient des formes nouvelles : coopératives de développement